

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISÈRE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 12+1

Séance du 20 novembre 2023

Date d'affichage :
Date de la convocation : 14 novembre 2023

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : FRANCHELLIN Jean-Claude — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration(s) : TORRES Gaëlle à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : RODRIGUES BARBOSA Florent

Délibération n° 2023 068

OBJET : BALMEAUBUS – CONVENTION AVEC LA REGION

Madame Stéphanie TAVERNESE-ROCHE, adjointe aux affaires sociales et scolaires, informe le conseil municipal des problèmes de problèmes intervenus sur le transport scolaire en ce début d'année : la commune a été alarmée par des parents et les agentes de l'école maternelle que le bus amenant les enfants jusqu'à l'école de Vertrieu était souvent complet, obligeant certains enfants à rester debout ou à s'asseoir dans le couloir du car, posant un réel problème de sécurité.

La Région, responsable de cet acheminement, en a donc été immédiatement alarmé et a demandé à la commune d'utiliser le Balmeaubus pour transporter les enfants supplémentaires à l'école de Vertrieu à la suite de son parcours, et permettre ainsi à tous les élèves d'effectuer le trajet de manière sûre.

Ainsi, et à ce titre, il convient de conclure une nouvelle convention avec la Région, matérialisant la délégation à la commune de la part de la Région, de transporter une partie des élèves jusqu'à Vertrieu.

Pour cette attribution, la Commune sera subventionnée par la Région. La prochaine commission n'ayant lieu qu'en début d'année 2024, la commune ne percevra ce subventionnement que courant avril, mais celle-ci inclura une rétroactivité pour régler les transports effectués depuis septembre 2023.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve la conclusion d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le transport des élèves par le Balmeabus jusqu'à l'école de Vertrieu et autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches relatives à cette délibération.

Pour : 12+1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

